

CHAMPIONNAT DE FRANCE  
**FFSAI**  
DE LA MONTAGNE



**ASA**  
**ONDAINE**  
FEDERATION FRANCAISE DE SPORT AUTOMOBILE



Allianz



# Dunières 2010

# 41<sup>e</sup> Course de côte



# Les 16. 17 et 18 juillet

**Carrefour**  
*market*   
DUNIÈRES



**Weldom**  
Bricolage, équipement de la maison  
DUNIÈRES

**NERGECO**

LA PORTE DE PRODUCTIVITÉ  
ADAPTÉE A CHAQUE MÉTIER,  
CHAQUE USAGE,  
CHAQUE OUVERTURE

43220 DUNIÈRES

## FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE



### ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE

# 41<sup>ème</sup> COURSE DE COTE NATIONALE DE DUNIERES – AUVERGNE 16 – 17 – 18 juillet 2010

## REGLEMENT PARTICULIER

### SOMMAIRE

ARTICLE 1P :	ORGANISATION DE LA COURSE
ARTICLE 2P :	ASSURANCES
ARTICLE 3P :	CONCURRENTS ET PILOTES
ARTICLE 4P :	VOITURES ET EQUIPEMENTS
ARTICLE 5P :	PUBLICITES
ARTICLE 6P :	SITE ET INFRASTRUCTURES
ARTICLE 7P :	DEROULEMENT DE L'EPREUVE
ARTICLE 8P :	PENALITES
ARTICLE 9P :	CLASSEMENTS
ARTICLE 10P :	PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE, Organisateur Administratif, organise les 16, 17 et 18 JUILLET 2010 en collaboration avec le COMITE DES FETES DE DUNIERES, Organisateur Technique, une épreuve automobile nationale à participation étrangère autorisée (NPEA) dénommée :

### 41<sup>ème</sup> COURSE DE COTE NATIONALE DE DUNIERES - AUVERGNE

Cette épreuve compte pour :

- le CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE
- le CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE LA MONTAGNE
- le TROPHEE JEUNE ESPOIRS MONTAGNE
- la COUPE MITJET SERIES DE LA MONTAGNE
- le CHALLENGE DU COMITE REGIONAL AUTOMOBILE D'Auvergne

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional d'Auvergne sous le numéro N°23/N/CC en date du 17/04/2010 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 155 en date du 19/05/2010

## ARTICLE 1P- ORGANISATION DE LA COURSE

### Comité d'organisation :

- Pascal PERONNET
- Maryse CHALET
- Auguste MOURIER
- Jean Pierre CLOT
- Nicolas MOUNIER
- Louis René VERLINE
- Sylvie KRZYZANOWSKI

### Article 1.1P ; Officiels

Observateur FFSA : Jean Marc ROGER

<b>Président du Collège :</b>	Jean Paul COCQUELET	Licence n° 7661 ASA : 0701
<b>Membres du Collège:</b>	Christian CHALINDAR	Licence n° 3594 ASA : 1614
	Jean Christophe LEROY	Licence n° 5492 ASA : 0724
<b>Secrétaire du Collège</b>	Marie Pierre LEROY	Licence n° 143255 ASA : 0724
<b>Directeur de Course :</b>	Jean-Jacques MARCELLIN	Licence n° 2499 ASA : 0722
<b>Directeurs de course Adjoints :</b>	André GUIBLAIN	Licence n° 7081 ASA : 0418
	Sylvie KRZYZANOWSKI	Licence n° 22005 ASA : 1614
	Thierry DUPECHER	Licence n° 3564 ASA : 1606
	Maryse CHALET	Licence n° 24304 ASA : 1612
<b>Commissaire Technique Responsable :</b>	André OLIVIER	Licence n° 1119 ASA : 1609
<b>Commissaires Techniques Adjoints :</b>	Jean-Claude DESNOUX	Licence n° 11176 ASA : 1609
	André BOIVIN	Licence n° 3572 ASA : 1607
	Gérard JOUVHOMME	Licence n° 51582 ASA : 1610
<b>Médecin responsable :</b>	Dr Christine LESPIAUCQ	Licence n° 46467 ASA : 16 02
<b>D. C. Chargé de la mise en place des moyens :</b>	Louis René VERLINE	Licence n° 21427 ASA : 1614
<b>Chargé des relations avec les concurrents :</b>	Nicole GUIBLAIN	Licence n° 7079 ASA : 0418
	Armand AGOSTINHO	Licence n° 12775 ASA : 1610



Nicole GUIBLAIN



Armand AGOSTINHO

<b>Chargé de presse :</b>	Pascal PERONNET	Licence n° 12797 ASA : 1612
<b>Chargé des commissaires de route :</b>	Thierry DUPECHER	Licence n° 3564 ASA : 1606
<b>Chronométrateurs Responsables :</b>	Richard LOPEZ	Licence n° 2568 ASA : 0503
	Florent RENAULT	Licence n° 34875 ASA : 1602
<b>Informatique :</b>	PATRICKSOFT	

## Article 1.2P : Horaires

- Clôture des engagements : **LUNDI 5 JUILLET 2010 à Minuit (le cachet de la poste faisant foi)**
- Publication de la liste des engagés : VENDREDI 9 JUILLET 2010
- Vérifications administratives : VENDREDI 16 JUILLET 2010 de 17 h 00 à 19 h 15  
SAMEDI 17 JUILLET 2010 de 8 heures à 11 heures 45  
Gymnase Municipal de Dunières
- Vérifications Techniques : VENDREDI 16 JUILLET 2010 de 17 h 00 à 19 h 30  
SAMEDI 17 JUILLET 2010 de 8 heures à 12 heures  
Parking Gymnase Municipal de Dunières
- Briefing des Commissaires : SAMEDI 17 JUILLET 2010 à 11 h 00 – Salle Accueil Commissaires
- 1ère Réunion du Collège des C.S. : SAMEDI 17 JUILLET 2010 à 12 heures 30, Structure dans la zone de départ de la course.
- Affichage de la liste des autorisés à prendre part aux essais : SAMEDI 17 JUILLET 2010 à 13 heures ROCHEFOY"  
Pré-grille de départ vers structure FFSA
- Briefing des pilotes : SAMEDI 17 JUILLET 2010 à 14 heures "ROCHEFOY" -  
Pré-grille de départ vers structure FFSA
- Essais chronométrés : SAMEDI 17 JUILLET 2010 de 15 heures à 20 heures  
2 montées d'essais prévues.
- Affichage de la liste des autorisés à prendre part à la course et des ordres de départ FFSA SAMEDI 17 JUILLET 2010, au plus tard 30mn après la fin de la dernière montée d'essais à "ROCHEFOY" -devant structure
- Essais non chronométrés DIMANCHE 18 JUILLET 2010 DE 8h45 à 10h15
- Course : Elle se déroulera en trois montées. **1ère Montée** : le 18 JUILLET 2010 à partir de 10h45 heures jusqu'à 13h  
**2ème et 3ème Montées** : le 18 juillet 2010 à partir de 14h30
- Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage. Remarque : les VHC partiront 20 mn avant le CFM
- Podium "Championnat" : DIMANCHE 18 JUILLET 2010 dès l'affichage des résultats après la fin de la 3ème montée. Parc Fermé d'Arrivée
- Affichage des résultats provisoires : DIMANCHE 18 JUILLET 2010 15 minutes maximum après le dernier concurrent entré en parc fermé
- Parc fermé : DIMANCHE 18 JUILLET 2010 - Lieu-dit "MALATAVERNE"  
(obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office)
- Remise des prix : DIMANCHE 18 JUILLET 2010 au parc fermé d'arrivée après l'affichage des résultats.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès le DIMANCHE 18 JUILLET 2010 lors de la remise des prix (sauf en cas de réclamation au classement).

## **Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :**

-1ère réunion : SAMEDI 17 JUILLET 2010 à 12 heures 30 – Structure dans la zone de départ de la course. Au minimum, trois réunions de Collège seront prévues. Les horaires des réunions suivantes seront fixés par le Collège des Commissaires Sportifs.

### **Article 1.3p – Vérifications**

Les vérifications administratives auront lieu au Gymnase Municipal de Dunières le Vendredi 16 JUILLET 2010 de 17 h 00 à 19 h 15 (facultatives) et le **Samedi 17 JUILLET 2010 de 8 h 00 à 11 h 45**

Les vérifications techniques auront lieu sur le parking du Gymnase Municipal de Dunières le Vendredi 16 JUILLET 2010 de 17 h 00 à 19 h 30 (facultatives) et le **Samedi 17 JUILLET 8 h 00 à 12 h 00.**

**Les vérifications techniques ne constituent pas une attestation de conformité du véhicule aux règlements en vigueur. Pour les vérifications techniques, il est absolument obligatoire de déposer au sol tous les véhicules, pour que les contrôles nécessaires puissent être effectués convenablement.**

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage PATOUILLARD à Dunières.  
Taux horaire maximum de la main d'oeuvre : 45 Euros TTC

Les concurrents seront tenus de présenter leur licence, leur permis de conduire, la fiche d'homologation correspondant à leur voiture, le passeport technique (pour les concurrents français) et le titre de circulation de leur voiture.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Samedi 17 JUILLET à 12 h 00.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Samedi 17 JUILLET 2010 à 12h30.

<b>Pesage des véhicules :</b>	<b>-Pesées libres :</b>	Samedi 17 JUILLET 2010 de 8 heures à 12 heures 00 Parking du Gymnase Municipal de Dunières
	<b>-Pesées finales :</b>	Dimanche 18 JUILLET 2010 au parc fermé d'arrivée

### **Article 1.5p - Dispositions particulières**

**L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs ont prévu des zones de parcs concurrents et des zones interdites aux parcs concurrents.**

**En particulier, la route d'accès à la pré grille (D23 ROCHEFOY) sera interdite à tout parc concurrent au bord de la route et ceci des 2 cotés.**

Le parc concurrent principal se situe sur le CD44 (qui sera privatisé à la circulation à compter du vendredi 16 juillet 2010 à 12h00) à partir du gîte d'étape jusqu'au carrefour en direction de Riotord et sur la partie Gauche de la chaussée. La partie droite de la chaussée (dans le sens Dunières – Riotord) doit rester libre à la circulation. L'utilisation de bâches est obligatoire et il est interdit de planter des crosses ou autres piquets dans la partie bitumée de la route.

Les zones de parcs concurrents autorisées seront indiquées en annexe 1 du règlement particulier.

Tout concurrent devra indiquer lors des vérifications administratives l'emplacement de son assistance. Une vérification sera faite sur le terrain et en cas de non respect des zones prévues à cet effet, le concurrent devra s'installer dans les zones prévues ou se verra exclu de l'épreuve.

Le concurrent devra rester pendant toute la durée du meeting à l'emplacement déclaré. En cas de problème majeur, il devra en informer la Direction de Course via les chargés des relations avec les concurrents.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs se réservent le droit d'écarter de la compétition tout conducteur qui, la veille ou l'avant-veille de l'épreuve, ne respecterait pas le Code de la Route sur l'itinéraire défini au présent règlement particulier, ou les arrêtés préfectoraux.

**L'itinéraire de la Course de Côte sera interdit à toute circulation, sauf aux Officiels munis d'un badge, le samedi 17 juillet à partir de 8 heures, cette mesure étant confirmée par arrêté préfectoral. Tout contrevenant sera immédiatement exclu de l'épreuve.**

## **ARTICLE 2P – ASSURANCES**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

## ARTICLE 3P – CONCURENTS ET PILOTES

### Article 3.1p – Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante

**COMITE DES FETES DE DUNIERES**

**LA RIBEYRE**

**43220 DUNIERES**

jusqu'au **LUNDI 5 JUILLET** 2010 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à 500 Euros réduits à **250 Euros** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

La liste des engagés et les heures de convocation seront disponibles sur le site de la course de côte :

<http://dunieres.free.fr/> Les concurrents devront s'y référer pour leur heure de convocation.

**Pour être valables les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre du Comité des Fêtes de DUNIERES. Aucun engagement ne sera pris par téléphone**

[Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la licence et du permis de conduire](#)

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents inscrits à l'année au Championnat de France de la Montagne sont inscrits d'office à chacune des épreuves comptant pour le championnat et sont tenus d'y participer. **Ils devront cependant remplir, signer et adresser le bulletin d'inscription particulier à la course de côte de Dunières.** Si pour une raison de force majeure, un de ces concurrents ne pouvait pas participer à cette épreuve il devra signifier son forfait dans les délais comme tout autre concurrent. L'appréciation de ce cas de "force majeure" est laissée au Conseil de commission des courses de côte de la FFSA.

**FORFAIT : L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre. ( pour le remboursement joindre une enveloppe timbrée avec adresse)** La retenue sera :

-de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve

-de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

(Conformément aux prescriptions générales 2010)

## ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

### Article 4.1p - Voitures admises

Le nombre de véhicules admis est fixé à 190 (VHC compris)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. (Réglementation Championnat de France de la Montagne 2010) + Groupe IS (Suisse) admis dans la mesure des disponibilités du nombre d'engagés au CFM

Les MITJET Série seront admises dans le cadre de la Coupe MITJET Série de la Montagne (réglementation MITJET Série FFSA Montagne 2010)

#### **Article 4.2p - Carburant - Pneumatiques – Equipements**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms + règlement Championnat de France de la Montagne

#### **Art. 4.2.2p – Pneumatiques**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

A l'exception des pneus de type pluie ou mixtes, les pneumatiques des concurrents engagés sur des monoplaces de Formule 3000 ainsi que les CN 2 litres et 3 litres seront soumis à enregistrement.

Dans un souci d'équité sportive, tout pilote engagé avec une voiture semblant offrir une qualité de préparation et de performance élevée, pourra être soumis à la règle de limitation des pneumatiques.

La décision de marquage sera prise par la FFSA et portée à la connaissance du concurrent au plus tard lors des vérifications techniques.

Une seule séance d'enregistrement sera organisée durant les vérifications techniques. Il n'y aura pas de séance complémentaire ni modificative. Il sera permis d'enregistrer des pneus déjà enregistrés lors d'une épreuve précédente. Lors d'une même épreuve chaque concurrent ne pourra enregistrer au maximum que 8 pneumatiques mais il pourra utiliser l'ensemble des pneumatiques préalablement enregistrés. Le nombre maximum de pneumatiques pouvant être enregistrés par un même concurrent sera de 24 pneumatiques pour les 12 premières épreuves de la saison.

A compter de la 13<sup>ème</sup> épreuve, 4 pneumatiques supplémentaires pourront être enregistrés.

Tous les pneumatiques « slicks » devront être porteurs d'étiquettes « code-barre » apposées sur le flanc, le plus près possible de la jante et de préférence avant leur cuisson.

Les pneumatiques devront obligatoirement être installés de sorte que l'étiquette soit lisible directement du côté extérieur de la voiture. Il ne sera par conséquent pas permis de retourner les pneumatiques sur les jantes.

L'enregistrement et le contrôle sera fait au moyen d'un appareil de lecture portatif sous la responsabilité du Commissaire Technique Délégué du Championnat.

Les pneus mixtes devront posséder un taux d'entaillage d'au moins 15%, c'est-à-dire qu'en tous points de la bande de roulement la somme de la largeur des rainures sera égale à 15% de la largeur de la bande de roulement.

En outre, il ne devra pas exister transversalement de zone exempte de structure d'une largeur supérieure à 20% de la largeur totale de la bande de roulement.

Chaque sculpture devra à tout moment être profonde d'au moins 2,5 mm..

#### **Art. 4.2.7p – Echappement**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

Voitures fermées, Groupes CM et GTTS : niveau sonore maximum = 105 dB A maxi  
Voitures de course ouvertes: niveau sonore maximum = 110 dB A maxi

#### **Article 4.3p- Numéros de course**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms + règlement Championnat de France de la Montagne

#### **Article 4.4p- Mesures et dispositifs de sécurité**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement 2010.

## **ARTICLE 5P – PUBLICITES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

-Publicité obligatoire (non rachetable) :

- a. o **ETS NERGECO - 43220 DUNIERES** (au-dessus des numéros)
- b. o **CARREFOUR MARKET – DUNIERES** (en-dessous des numéros)

-Publicité optionnelle :

- o **LA GAZETTE** (sur le pare-brise)

## **ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **Article 6.1p - Parcours**

La 41ème COURSE DE COTE DE DUNIERES a le parcours suivant :

- Départ : Sur D 23 "ROCHEFOY" – DUNIERES
- Arrivée : Sur D 23 "MALATAVERNE" - DUNIERES
- Pente moyenne : 5.67 % (dénivellation 129 m)
- Longueur du parcours : 2 170 mètres

La course de côte se déroulera en trois montées de course obligatoires

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Modalités de retour au départ : les voitures rejoindront la ligne de départ par le parcours et en convoi à vitesse modérée

┆.-Parc départ : lieu "ROCHEFOY" - DUNIERES - D 23

┆.-Parc arrivée : lieu " MALATAVERNE " - DUNIERES

### **Article 6.2p - Route de Course**

L'accès au départ se fera par la D 23 lieu-dit "ROCHEFOY"

### **Article 6.3p - File de départ**

File de départ : Route du Fraisse et Rue de Rochefoy sur D 23

**Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.**

### **Article 6.4p – Signalisation**

Voir règlement standard des courses de côte et Slaloms 2010

### **Article 6.5p - Parc concurrents**

Les parcs concurrents seront situés dans les zones prévues à cet effet dans l'annexe 1 de ce document.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du Vendredi 16 juillet 2010 à partir de 12H00.

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- γ .- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
  - γ .- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
  - γ .- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.
- La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.**

#### **Article 6.6p - Parc fermé Final**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés est situé lieu dit "MALATAVERNE".

#### **Article 6.7p - Tableaux d'affichage officiels**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- γ .- pendant les vérifications : au parc des vérifications parking du Gymnase Municipal de Dunières
- γ .- pendant les essais et la course : au parc départ "Rochefoy" - Pré-grille - devant structure FFSA
- γ .- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé d'arrivée lieu-dit "Malataverne"

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **Article 6.8p - Permanence**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

- γ .-Le Samedi 17 JUILLET 2010 de 8 heures à 13 heures - Gymnase de Dunières - Tél. : 06 88 84 43 12
- γ .-Le Samedi 17 JUILLET 2010 de 14 heures à 20 heures et le dimanche 18 JUILLET 2010 de 8 heures 30 à 20 h au stand sur la ligne de départ - Tél. : 06 88 84 43 12

Centre de secours :

- Centre Hospitalier de Firminy - Rue Bénéaud - 42700 FIRMINY -Tél. 04.77.40.41.42
- C.H.U. St Etienne – Hôpital Nord – 42055 SAINT ETIENNE CEDEX 2 - Tél. 04.77.82.80.00

## **ARTICLEP 7P – DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **Article 7.1p - Essais :**

Deux montées d'essais chronométrés sont prévues Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des séries "A" et "B"

#### **Article 7.2p - Conférence aux pilotes**

La conférence aux pilotes aura lieu devant la structure de la FFSA situé à ROCHEFOY le samedi 17 JUILLET 2010 à 14 heures. La présence de tous les pilotes y est obligatoire et chaque pilote devra émarger sa présence.

#### **Article 7.3p - Course**

La procédure de départ se fera aux feux tricolores. Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

**Rappel : Après l'arrivée:** Lors du retour de la zone de stationnement et du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité. Le port des casques est obligatoire pour les pilotes des monoplaces et biplaces, et est recommandé aux pilotes de tourisme.  
De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet de retour.  
Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner des pénalisations de la part des commissaires sportifs.

#### **Article 7.4p - Echauffement des pneumatiques**

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit. L'utilisation des couvertures chauffantes, ou tout autre dispositif analogue n'est autorisé que dans les parcs concurrents officiels, et interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

#### **Article 7.5p – Essence**

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche

### **ARTICLE 8P – PENALITES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

### **ARTICLE 9P – CLASSEMENTS**

#### **Pour les essais chronométrés**

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps sur une montée Il sera donc établi :

- γ .- un classement général pour les voitures ouvertes de série A
  - γ .- un classement général pour les voitures fermées de série B
  - γ .- un classement pour chacun des groupes au sein des séries "A" ou "B", tel que définis à l'article 4.1 du règlement standard. Classement qui déterminera l'ordre de départ des séries "A" et "B" pour les montées course.
  - γ .un classement général pour les éventuels autres groupes.
- γ . Ces classements seront affichés le samedi 18 juillet, au plus tard 30 mn après la fin de la dernière montée d'essais au lieu dit "Rochefoy" -pré-grille de départ devant la structure de la FFSA

#### **Pour la course**

**Le classement de la course s'effectuera sur la meilleure montée de course (les 3 montées étant obligatoires)**

**En cas d'impossibilité d'effectuer une des montées sur ennui mécanique, ou pour toute autre raison valable, les concurrents devront avertir impérativement un chargé des relations avec les concurrents pour transmission à la Direction de Course, sous peine d'exclusion de la course.**

Les classements provisoires seront affichés le dimanche 18 JUILLET 2010, 15 minutes maximum après le dernier concurrent entré au parc fermé d'arrivée lieu-dit "MALATAVERNE" et seront établis de la façon suivante :

- γ .-un classement Général
- γ .-un classement Général Championnat de France de la Montagne pour les voitures ouvertes de série A
- γ .-un classement Général Championnat de France de la Montagne pour les voitures fermées de série B
- γ . un classement Général Championnat de France de la Montagne Féminin
- γ .-un classement par groupes et par classe (Série A et B confondues)
- γ .-un classement général pour les éventuels autres groupes.

## **ARTICLE 10P – PRIX**

### **Article 10.2p Prix**

<b>SCRATCH A</b>	<b>SCRATCH B</b>	<b>GROUPE</b>	<b>CLASSE</b>
500 €	300 €	500 €	250 €
400€	200 €	250 €	125 €
300 €	100 €	125 €	
200 €			
100 €			
<b>1<sup>er</sup> Jeune</b>	250 €		
<b>1ere Dame</b>	250 €		

Tous les prix sont cumulables

Conformément aux prescriptions générales (Réglementation Générale 2010 et règlementation Championnat de France de la Montagne) dans les groupes et classes comportant moins de 5 partants, 50 % des prix prévus seront distribués.

### **Article 10.3p – Coupes**

Les coupes seront attribuées de la façon suivante :

- ┆.-Classements généraux : une coupe aux trois premiers de chaque série
- ┆.-Classement Groupes et Classes : une coupe au premier      une coupe au deuxième      une coupe au troisième
- ┆.-Classement féminin : une coupe à la première dame

-Trophée Jeune Espoir : une coupe au premier jeune

-Coupe Mitjet : une coupe aux 3 premiers

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables

Trois coupes seront remises à des Commissaires de route désignés par tirage au sort, ayant officié sur l'épreuve

### **Article 10.5p - Remise des prix et coupes**

**La Remise des prix est une question d'honneur pour chaque participant.**

**Les prix doivent être retirés personnellement lors de la remise des prix, faute de quoi ils resteront acquis par l'organisateur.**

La remise des prix et coupes aura lieu le DIMANCHE 18 JUILLET 2010 au parc fermé d'arrivée à l'issue de l'affichage des résultats. Les chèques et palmarès seront distribués à l'occasion de la remise des prix.



# 6<sup>ème</sup> COURSE DE COTE NATIONALE DE V.H.C. DUNIERES – AUVERGNE 16 – 17 – 18 juillet 2010

## REGLEMENT PARTICULIER

### ARTICLE 1P – ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile Ondaine organise les 16, 17 et 18 juillet 2010, en collaboration avec le **COMITE DES FETES DE DUNIERES, Organisateur Technique**, une épreuve automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

#### 6<sup>ème</sup> COURSE DE COTE NATIONALE V.H.C. DUNIERES - AUVERGNE

Cette épreuve compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne VHC
- Le Challenge du Comité Régional Automobile d'Auvergne

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne sous le N°2 3/N/CC en date du 17/04/2010 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 155 en date du 19/05/2010

#### Comité d'organisation

Idem épreuve du Championnat

#### 1.1P : Officiel

Idem épreuve du Championnat

#### 1.2P : Horaires

Voir horaires épreuve du championnat (règlement particulier de l'épreuve CFM)

**Les V.H.C partiront 20 mn avant les horaires fixés pour l'épreuve du championnat**

### ARTICLE 2P – VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à **40**

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un PTH à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des courses de côte. VHC (voir « Conditions d'admission des voitures »)

**Sont admises les voitures homologuées en catégorie CLASSIC :**

**Sont admises en catégorie CLASSIC les voitures dont les PTH sont en cours d'établissement (voir nouvelle réglementation)**

### **ARTICLE 3P – SECURITE**

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs

**Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA**

### **ARTICLE 4P – PUBLICITE**

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International

### **ARTICLE 5P – LICENCES**

Voir réglementation générale

### **ARTICLE 6P – ASSURANCES**

Voir règlement standard Course de Côte et Slaloms

### **ARTICLE 7P – PARCOURS**

**Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 et R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes Les épreuves.**

### **ARTICLE 8P – INSCRIPTIONS**

Voir le règlement de l'épreuve nationale et au règlement standard courses de côte sauf les frais de participation qui sont fixés à 380€ réduit à **190 €** avec publicité de l'organisateur.

Date de clôture des engagements : **Lundi 5 Juillet 2010 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi)

Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

**Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère et de la 10<sup>ème</sup> page du PTH ainsi qu'une photocopie de la licence et du permis de conduire**

### **ARTICLE 9P – CONTROLE ADMINISTRATIF**

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH de la voiture dûment visée par la FFSA, ainsi que le passeport technique ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagnée du visa de l'ASN et du certificat médical.

## **ARTICLE 10P – VERIFICATIONS**

Les vérifications administratives auront lieu **uniquement** le **VENDREDI 16 juillet de 17 h 00 à 19 h 15** au Gymnase Municipal de Dunières.

Les vérifications techniques auront lieu **uniquement** le **VENDREDI 16 juillet de 17 h 00 à 19 h 30** sur le parking du Gymnase Municipal de Dunières.

## **ARTICLE 11P – DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **11.1P : Dispositions générales**

Conforme au règlement standard des courses de côte et slaloms.

### **11.2P : Dispositions particulières**

#### **11.2.1P. : Ordre de départ :**

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve CFM , **20mn** avant les horaires fixés dans l'épreuve du Championnat.

<b>Pour les essais chronométrés :</b>	<b>le SAMEDI 17 JUILLET 2010 à partir de 14h40</b>
<b>Pour les essais NON chronométrés :</b>	<b>le DIMANCHE 18 JUILLET 2010 à partir de 8h45</b>
<b>La 1 montée course se déroulera :</b>	<b>le Dimanche 18 JUILLET 2010 à partir de 10H25</b>
<b>Les 2<sup>ème</sup> et 3ème montées course se dérouleront :</b>	<b>le Dimanche 18 JUILLET 2010 à partir de 14h10.</b>

#### **11.2.2P : Essais :**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

#### **11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements :**

Conforme au règlement standard des courses de côte 2010 et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques

#### **11.2.4P : Numéros de Course :**

Voir règlement particulier de l'épreuve de Championnat et règlement standard des courses de côte

#### **11.2.5P: Echauffement des pneumatiques :**

Conforme au règlement standard des courses de cote

#### **11.2.6P : Conférence aux pilotes :**

Voir règlement particulier de l'épreuve de Championnat

#### **11.2.7P Pénalités :**

Conforme au règlement standard des courses de côte

#### **11.2.8P : Classements :**

***Pour les essais chronométrés*** : Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais. Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

***Pour la course*** : L'épreuve se disputera en trois montées et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une montée. Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement général séparé pour chacune des catégorie 1,2,3,4 et 5 sans division de classe
- Un classement séparé pour la catégorie CLASSIC

## **ARTICLE 13P – PRIX**

Tous les concurrents classés seront récompensés

## **ARTICLE 14P – DISTRIBUTION DES PRIX**

Elle aura lieu le Dimanche 18 juillet 2010, au Parc Fermé d'arrivée de Maltaverne, dès la fin de l'épreuve du CFM.

## **DISPOSITIONS PARTICULIERES**

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs ont prévu des zones de parcs concurrents et des zones interdites aux parcs concurrents.

En particulier, la route d'accès à la pré grille (D23 ROCHEFOY) sera interdite à tout parc concurrent au bord de la route et ceci des 2 cotés.

**Un parc concurrents spécifique aux véhicules engagés en VHC est prévu à la scierie dans la zone artisanale après la nouvelle caserne des pompiers.**

Les zones de parcs concurrents autorisées seront indiquées en annexe 1 du règlement particulier.

Tout concurrent devra indiquer lors des vérifications administratives l'emplacement de son assistance. Une vérification sera fait sur le terrain et en cas de non respect des zones prévues à cet effet, le concurrent devra s'installer dans les zones prévues ou se verra exclu de l'épreuve.

Le concurrent devra rester pendant toute la durée du meeting à l'emplacement déclaré. En cas de problème majeur, il devra en informer la Direction de Course via les chargés des relations avec les concurrents.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs se réservent le droit d'écarter de la compétition tout conducteur qui, la veille ou l'avant-veille de l'épreuve, ne respecterait pas le Code de la Route sur l'itinéraire défini au présent règlement particulier, ou les arrêtés préfectoraux.

**L'itinéraire de la Course de Côte sera interdit à toute circulation, sauf aux Officiels munis d'un badge, le samedi 17 juillet à partir de 8 heures, cette mesure étant confirmée par arrêté préfectoral. Tout contrevenant sera immédiatement exclu de l'épreuve.**

## **PARCS CONCURRENTS**

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

**La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.**

ANNEXES  
AU  
REGLEMENT

41<sup>ème</sup> COURSE DE COTE NATIONALE DE DUNIERES – AUVERGNE  
6<sup>ème</sup> COURSE DE COTE NATIONALE VHC DE DUNIERES – AUVERGNE - les 16, 17 et 18 juillet 2010

**PARCS CONCURRENTS**

Remarque : **TOUTES ZONES NON AUTORISEES EST INTERDITE**

- PARCS CONCURRENTS AUTORISES :
- 1** PARC CONCURRENTS VHC
- 2** PARC CONCURRENTS MITJET
- 3** PARC CONCURRENTS RESERVE
- 4** PARC CONCURRENTS CD44
- 5-6-7-8** PARC CONCURRENTS POSSIBLES  
(Remarque : n° 8 non sonorisé)

ENTREE DUNIERES PAR SAINT ETIENNE

